

Document d'Objectifs du site Natura 2000

FR 9101473 « Madres-Coronat »

Note de synthèse

Pour le site pilote Natura 2000 Madres-Coronat, le Docob expérimental validé en 1998 pour la période 1998-2004 est arrivé à expiration.

Un nouveau Docob, valable pour la période 2005-2011, a été élaboré en concertation avec les représentants des acteurs locaux selon un cahier des charges établi par l'administration. Il tient compte des objectifs de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF) et de la Directive Oiseaux (DO). Beaucoup plus précis que le premier Docob, il en reprend cependant la structure générale :

La première partie du Docob (Tome 1) est consacrée à la **description écologique et socioéconomique** du site. Les principaux traits qui ressortent de cette description du massif de Madres-Coronat sont :

- d'un point de vue écologique, la très grande diversité d'enjeux d'intérêt communautaire :
 - ❖ 18 habitats naturels figurant à l'annexe I de la DHFF ;
 - ❖ 9 espèces et de sous-espèces floristiques et faunistiques figurant à l'annexe II de la DHFF ;
 - ❖ 19 espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la DO.

Remarque : Pour ce Docob, la cartographie des habitats naturels du site n'est pas complète. Des habitats très importants pour le site (certains sont prioritaires selon la DHFF), encore non cartographiés ou en cours de cartographie, ont déjà été repérés. Il s'agit notamment de sources pétrifiantes, d'éboulis et milieux rocheux, de différents types de landes et de pelouses d'altitude) ;

- d'un point de vue socioéconomique, la mutation passée et actuelle des usages du territoire :
 - ❖ Les effets du déclin des activités traditionnelles (élevage et exploitation forestière) subi depuis un siècle n'ont pas encore atteint leur paroxysme : les surfaces en prairie ont diminué des trois quarts depuis 1950, alors que les milieux forestiers continuent à progresser ;
 - ❖ Inexistante sur le site il n'y a qu'une cinquantaine d'année, l'activité touristique est dorénavant considérée comme la principale ressource économique locale. Elle occupe l'espace naturel selon des modalités inédites jusqu'alors : exploitation des espaces d'altitude en hiver, des parois rocheuses et des milieux souterrains.

La seconde partie (Tome 2) **analyse le patrimoine naturel** identifié dans le Tome 1, définit les objectifs et les moyens de les atteindre :

- Sont mis en évidence les facteurs écologiques qui permettent le maintien des habitats et des espèces dans un état de conservation favorable :
 - ❖ 64% d'entre eux dépendent du maintien d'un paysage en mosaïque entretenu par le pastoralisme ;
 - ❖ 29% sont tributaires du maintien d'un fonctionnement hydrique stable ;
 - ❖ 27% nécessitent une gestion pertinente de la fréquentation touristique.
- Une hiérarchisation des enjeux est effectuée en tenant compte de nombreux paramètres, selon des critères écologiques (menaces sur les habitats ou les espèces) ou de rareté, propres au site ou de niveaux régionaux, nationaux et européens. Cette hiérarchisation a permis de

classer la responsabilité du site par rapport à l'ensemble du réseau Natura 2000 pour la conservation de chacun de ces enjeux.

- Le site Madres-Coronat a une **responsabilité maximale** pour 5 enjeux (une espèce végétale, deux espèces d'oiseaux et deux habitats naturels) : l'Alysson des Pyrénées, le Gypaète barbu, le Bruant ortolan, les pelouses semi-sèches sur calcaire et les tourbières actives ;

- Sa **responsabilité est importante** pour 13 autres enjeux : les sous-espèces *pyrenes-debilis* et *beckeri* du papillon Damier de la Succise, pour la plante Ligulaire de Sibérie, pour différents types de milieux humides et de prairies de fauche, pour des espèces d'oiseaux comme les rapaces Aigle royal, Faucon pèlerin et Grand duc ainsi que pour le Grand tétras et la Perdrix grise de montagne.

Ce sont donc pour 18 enjeux des deux directives que le site Madres-Coronat revêt une importance particulière vis à vis des objectifs communautaires. Les actions prévues dans le Docob ont été définies prioritairement en faveur de la conservation de ces enjeux. Le Tome 2 recueille l'ensemble des actions prévues pour la durée de validité du Docob, y compris celles propres au bon fonctionnement du site, sous forme de **fiches actions**. Celles-ci sont au nombre de 57 et sont codées par grands types d'action :

- ❖ Fiches-action pour la gestion des milieux : « Favoriser et maintenir l'ouverture des milieux », code OUVÉ, « Préserver les zones humides », code ZHUM ;
- ❖ Fiches action pour la gestion des habitats d'espèces : « Préserver les espèces et leurs habitats », code ESPE ;
- ❖ Fiches-action pour les suivis et études scientifiques : « Réaliser des suivis », code SUIV., « Améliorer la connaissance des habitats et des espèces », code ETUD. ;
- ❖ Fiches-action pour la communication et la gestion du public : « Informer et communiquer », code COMM., « Gérer la fréquentation », code FREQ., « Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement », code EDUC. ;
- ❖ Fiches-action pour la gestion du site : « Animer les projets », code ANIM, « Mettre en cohérence les politiques publiques », code POLI.

- Ces fiches-action précisent la ou les structures qui auront en charge leur mise en œuvre : structure animatrice, bien sûr, mais aussi communes, propriétaires, exploitants agricoles, chambres consulaires, gestionnaires des fonds, représentants professionnels, etc. ;

- Les fiches-action relatives à la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces (OUVE., ZHUM. et ESPE.) s'articulent autour des mesures agro-environnementales (MAE) les plus proches de la gestion préconisée. Les MAE sont extraites du catalogue régional Languedoc Roussillon. Elles peuvent être enrichies de mesures locales particulières au site. L'ensemble des mesures ainsi définies devra être validé par les Conseils Départementaux d'Orientation Agricole (CDOA) pour être applicable en zone agricole ;

- Lorsque cela est possible, le coût de mise en œuvre de chacune des fiches-action est évalué pour la durée de validité du Docob, ce qui permet d'établir une base pour les budgets prévisionnels du site ;

- Enfin, ces fiches-action sont hiérarchisées, ce qui permet de planifier les actions en fonction des moyens disponibles.

La troisième partie (Tome 3) est consacrée aux **cahiers des charges**. Ils précisent les modalités de mise en œuvre des mesures de gestion préconisées dans les fiches-action codées OUVÉ, ZHUM et ESPE. Les cahiers des charges présentés sont :

- ❖ Gestion des pelouses semi-sèches sur calcaire ;
- ❖ Gestion des prairies mésophiles ;
- ❖ Gestion des ripisylves ;
- ❖ Gestion des vergers comme habitat des chiroptères.

Ces cahiers des charges seront annexés aux contrats (CAD ou Contrats Natura 2000 selon le cas) qui seront établis entre l'Etat et les acteurs locaux volontaires.

La quatrième partie du Docob est l'**atlas des habitats et des espèces**. De format A3, cet atlas recueille :

- ❖ La localisation des habitats de l'annexe I de la DHFF ;
- ❖ La cartographie de l'état de conservation des habitats humides (tourbières et ripisylves) ;
- ❖ La description des habitats naturels, leurs caractéristiques écologiques, les menaces auxquels ils sont soumis, ainsi que leur localisation ;
- ❖ La description des espèces de l'annexe II de la DHFF et de l'annexe I de la DO, ainsi que leurs habitats, leurs caractéristiques écologiques, les menaces auxquelles les espèces et leurs habitats sont soumis, ainsi que la cartographie de leurs habitats lorsque cela a un sens.

Enfin, la cinquième partie du Docob recueille les **annexes**.